

L'index égalité Hommes-Femmes LAB-SERVICE

Conformément à l'article L.1142-8 du code du travail, la société LAB-SERVICE a établi son index de l'Égalité Femmes-Hommes au sein de son entreprise.

La direction tient à rappeler que l'égalité de rémunération, d'évolution, des conditions de travail entre les femmes et les hommes pour un même travail constitue un élément essentiel dans sa gestion des ressources humaines.

A ce titre, l'index a été calculé en prenant en compte la période courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Malheureusement, le premier indicateur, « écart de rémunération », n'est pas mesurable. En effet, au regard de la composition de nos équipes, moins de 40% des effectifs totaux représentent des groupes valides au regard de la définition donnée par la loi.

Sur la période étudiée, il n'y a pas eu de retour de congé maternité.

L'indicateur d'écart de taux des augmentations individuelles a une note de 35/35.

Enfin, concernant les 10 rémunérations les plus hautes versées au sein de LAB-SERVICE, la note de 5/10 a été attribuée, les rémunérations les plus élevées étant versées à des hommes.

Outre des résultats satisfaisants, LAB-SERVICE reconnaît et applique au quotidien le principe d'égalité entre ses collaborateurs sans autre considération que ses compétences professionnelles, son implication et la satisfaction de ses clients. Conformément aux dispositions légales, l'index a été déposé auprès des autorités compétentes.